

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Mai / juin 2024

#43

## P. 4

Zoom du mois : Visite de la Ministre Agnès Pannier-Runacher en Haute-Garonne

## P. 5-6

Actualités/Brèves : Des nouveaux adhérents au réseau Bienvenue à la ferme Le dispositif «Lait et fruits à l'école»

## P. 7-8

Infos techniques : Le MOBILAB tour en Haute-Garonne Les retenues d'eau

## P. 9

Chronique juridique : La retraite du fermier

## P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 : Les bulletins communs

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS  
MATHIEU SOLLE

P.2-3

GIÉE : des agriculteurs engagés en collectifs



# GIEE : des agriculteurs engagés en collectifs en faveur de l'agroécologie

## Édito

Chers collègues,

Le mois de mai s'est achevé, et avec lui la déclaration annuelle des demandes d'aides PAC. Comme les quatre saisons, elle rythme nos années. Nous en connaissons tous l'importance.

Nous ne disposons pas encore de tous les éléments pour établir un bilan complet de cette campagne 2024 mais nous savons d'ores-et-déjà que cette année encore, la Chambre d'agriculture a mobilisé ses conseillers pour vous accompagner dans cet exercice indispensable mais complexe. Ce service est gratuit depuis plusieurs années maintenant grâce au concours financier du Conseil départemental et permet à tous de bénéficier du soutien nécessaire pour la réalisation des dossiers PAC dans les délais (avant le 24 mai cette année).

Car c'est bien là le sens de notre mission en tant que Chambre d'agriculture : être aux côtés de l'ensemble des agriculteurs du département pour les accompagner au quotidien dans l'exercice de leur activité.

Nous connaissons la réalité économique des exploitations haut-garonnaises. Nous savons que les besoins de trésorerie sont vitaux. C'est pour cela que nous déplorons que certains aides ne soient toujours pas versées et que nous souhaitons qu'elles le soient rapidement.

La profession agricole demande la mise en place d'une avance de trésorerie remboursable de 90 % de l'intégralité des aides de la PAC au 15 décembre de l'année 2023 pour pas revivre cette mauvaise expérience. Nous serons évidemment à leur côté dans cette démarche.

Bonne moisson !

Nicola Ates, secrétaire de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

## Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Les GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental) sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant la triple performance économique, environnementale et sociale. La démarche est à l'initiative des agriculteurs, qui s'associent à plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies, avec pour objectif de construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leur territoire.

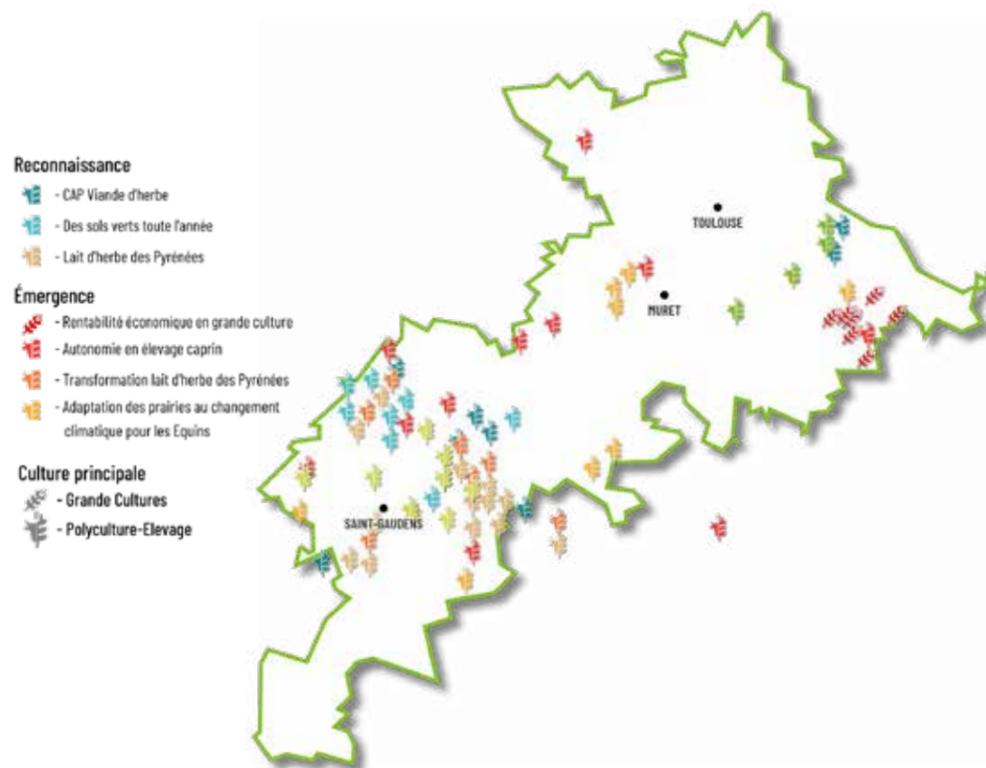
## Quels sont les enjeux ?

La modification des attentes de la société en matière d'agriculture et d'alimentation, les évolutions permanentes des marchés et les relations entre agriculture et environnement nécessitent le développement d'une agriculture performante sur les plans économique, environnemental et social. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire promeut une transition agro-écologique des modes de production, en s'appuyant de manière privilégiée sur les démarches collectives. Rendus possibles par la Loi d'avenir depuis 2015, les GIEE constituent un des outils structurant pour porter des projets collectifs dont l'objectif sera d'atteindre ces performances.

## Quels sont les avantages d'être reconnu GIEE ?

- Reconnaissance officielle par l'État de l'engagement des agriculteurs dans la modification de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale.
- Majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides.
- Entraide facilitant l'action collective pour les actions menées dans le cadre d'un projet reconnu.

## Zoom sur les GIEE actifs en Haute-Garonne



L'appel à projets 2024 pour la constitution de nouveaux collectifs s'est clôturé le mois dernier. Les conseillers de la Chambre d'agriculture mettent en lumière plusieurs collectifs d'agriculteurs engagés dans des initiatives visant à adapter leurs pratiques au changement climatique et à améliorer la rentabilité de leurs exploitations.

**Que devient le collectif d'agriculteurs qui travaille sur l'adaptation des prairies au changement climatique pour les bovins viande, constitué l'an dernier ? Sur quels sujets souhaitent-ils poursuivre en reconnaissance ?**



**Carole Mérienne, conseillère agroécologie :**

Le collectif, après une première phase d'émergence et la réalisation d'un diagnostic de résilience de leurs exploitations, a candidaté pour poursuivre son travail sur les prairies résilientes au changement climatique, notamment face aux sécheresses, avec un focus sur le pâturage estival. Les sujets prioritaires sont l'implantation de nouvelles prairies avec la méthodologie Cap Flore et la gestion à l'année des prairies de pâture.

**Cette année, des agriculteurs de l'association Lait de Foins des Pyrénées ont renouvelé leur engagement pour une seconde période de reconnaissance de 3 ans. Qu'est-ce qui les a motivés à se réengager ?**

**Carole Mérienne :** Les agriculteurs ont renouvelé leur engagement suite aux bénéfices tirés de la première phase, incluant une meilleure maîtrise du pâturage tournant dynamique et des réductions de coûts de production. Ils ont constaté que la production de lait 100% herbe nécessite des prairies fournissant de manière stable azote et sucre toute l'année, soulignant l'importance de sélectionner des prairies permanentes précoces et tardives adaptées, et de mettre en place des prairies temporaires estivales.

**Certains d'entre eux se sont également engagés dans un nouveau GIEE émergence. Sur quels sujets souhaitent-ils travailler ?**

**Carole Mérienne :** En effet, certains membres travaillent sur la production fromagère 100 % lait d'herbe, avec pour objectif le développement d'un nouveau produit à commercialiser et la réflexion sur la création d'un atelier collectif de transformation dédié au lait d'herbe, en collaboration avec l'INRAE ou même l'école de Purpan.

**Sur un tout autre sujet, des agriculteurs membres de l'ACVA du Boulonnais se sont rassemblés pour travailler sur le projet « Des sols verts toute l'année ». Peux-tu nous en dire plus ?**

**Carole Mérienne :** Ce projet vise à diminuer l'érosion des sols, en implantant des

couverts sur les sols des exploitations membres du GIEE. Ces couverts seraient intégrés dans l'alimentation animale, tout en améliorant la performance de la culture suivante. Il favorise la collaboration entre céréaliers et éleveurs, permettant aux premiers d'accueillir les cheptels des seconds sur leurs parcelles lors des saisons hivernales ou estivales.

**De la même façon que l'an dernier, un collectif d'agriculteur s'est constitué pour travailler sur l'adaptation des prairies au changement climatique. Il s'agit cette fois d'éleveurs équins. Qu'est ce qui les a motivés ?**



**Valentine Gaujard, conseillère fourrages :**

Les éleveurs équins se sont constitués en collectif car ils se sentaient peu représentés dans les collectifs existants. La spécificité de la filière équine, en termes d'alimentation et d'utilisation des animaux, nécessite une approche particulière pour adapter les prairies à leurs besoins et usages variés, allant des chevaux de sport aux ânes de transport en montagne. Les équins ont toute leur place dans le monde agricole, et dans le contexte actuel, la prairie est essentielle pour répondre aux enjeux économiques et écologiques.

**Quels sujets vont-ils travailler en collectif et comment les aborderont-ils ?**

**Valentine Gaujard :** Ils vont étudier leurs sols pour améliorer ou réimplanter des prairies adaptées, plus écologiques et résilientes, et créer un guide de bonnes pratiques pour préserver les prairies sur le long terme, en se penchant sur la santé des équins. Ils vont également travailler avec l'INRAE pour tester de nouvelles pratiques, échanger via un groupe WhatsApp, et participer à des formations et des moments bout de champs dédiés à leurs besoins et problématiques.

**En parallèle des collectifs bovins et équins, les éleveurs caprins se sont également rassemblés en collectif. Comment est venue l'idée de créer ce GIEE et pourquoi les éleveurs ont souhaité travailler sur l'autonomie en élevage caprin ?**



**Florence Guillerault, technicienne élevage :**

L'idée est née suite aux formations sur l'alimentation en élevage caprin, où les éleveurs ont exprimé le besoin de créer du lien. Travailler ensemble en collectif leur permettra de gagner en autonomie dans leurs pratiques, de réduire les coûts de production et d'améliorer le bien-être animal, tout en favorisant le développement de la filière. Ils pourront échanger sur leurs pratiques d'élevage et de production fromagère.

**Comment envisagent-ils de travailler ensemble sur ces sujets et quelles sont leurs perspectives futures ?**

**Florence Guillerault :** Ils prévoient des formations, des visites d'exploitations et envisagent de créer une association ou un syndicat pour fédérer et valoriser la filière caprine départementale. L'objectif est de créer une dynamique de fédération et de valorisation, qui se traduira notamment par la représentation de l'ensemble des races caprines de Haute-Garonne lors des Pyrénéennes.

**Les éleveurs se sont particulièrement mobilisés cette année, en s'engageant ou en renouvelant leur engagement en collectif. Pour autant, les céréaliers haut-garonnais se sont également rassemblés pour travailler sur l'amélioration de leur rentabilité économique. Pourquoi ce collectif a-t-il été créé et quels sont les bénéfices de travailler sur ce sujet en collectif ?**



**Loïc Salabert, conseiller entreprise :**

Le collectif a été créé pour tenter d'apporter des solutions durables pour améliorer la rentabilité économique des exploitations agricoles, un sujet crucial dans un contexte économique incertain. Travailler ensemble permet d'échanger des expériences, de confronter les points de vue et de profiter des compétences de chacun pour prendre des décisions éclairées.

**Comment envisagent-ils de travailler ensemble sur ces sujets et quels sont leurs objectifs à long terme ?**

**Loïc Salabert :** Ils prévoient de suivre des formations pour calculer leurs coûts de production afin de déterminer leurs seuils de commercialisation ainsi que des diagnostics comptables individuels pour identifier les pistes d'amélioration et les marges de manœuvre dont ils disposent. Tout cela devrait leur permettre ensuite de pouvoir décider avec un peu plus de certitudes les pistes sur lesquelles ils vont plus sérieusement vouloir plancher. Pour ce faire, les agriculteurs se retrouveront par petits groupes pour que chacun puisse aussi avancer indépendamment en fonction des voies de réflexion choisies. L'objectif étant par la suite que chacun projette son idée à l'échelle de sa ferme, la fasse chiffrer, réalise des visites d'autres fermes qui mettent déjà en place des solutions similaires pour, qu'à leur tour, les agriculteurs du collectif puissent adopter ces nouvelles pratiques dans l'optique, à terme, d'améliorer leur rentabilité économique.

## Agenda


**COLLECTE DES PLASTIQUES  
AGRIQUES USAGÉS, FICELLES  
ET FILETS**
**Du 17 au 22 juin 2024**
**Dans tout le département**

Organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la Fédération des ACVA du Comminges en partenariat avec les Communautés de Communes du Comminges et du Volvestre, le SIVOM et le Lycée agricole de Saint-Gaudens.

 Plus d'informations sur notre site internet ou contactez le secrétariat :  
Tél : 05 61 94 81 60

 Consultez notre site internet : [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations... La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil). Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

# LE ZOOM DU MOIS

## Visite de la Ministre Agnès Pannier-Runacher en Haute-Garonne

**La ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Agnès Pannier-Runacher, était à Toulouse le 29 avril pour un déplacement consacré à la bonne application des lois EGAlim et à la rémunération des agriculteurs.**



Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture et Agnès Pannier-Runacher, ministre

La loi EGAlim a été au cœur de la crise des agriculteurs. Cette loi vise à protéger la rémunération des agriculteurs face aux pratiques de la grande distribution. La Ministre s'est rendue à Toulouse pour rencontrer des producteurs et notamment des acteurs du circuit court de « Produit sur son 31 » pour échanger sur la loi EGAlim.

Elle s'est tout d'abord rendue au MIN - le marché d'intérêt général qui permet aux producteurs locaux de fournir des produits de saisons et de qualité pour l'ensemble du département. Elle y a rencontré les acteurs du circuit court et notamment les producteurs de « Produit sur son 31 » pour échanger sur la loi EGAlim qui s'applique surtout pour les laitiers et les fruits et légumes.

Les acteurs locaux du territoire ont pu faire part de leurs intérêts et y contribuer activement afin de proposer des produits qui tiennent compte de la saisonnalité.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture, a souligné l'importance de la prise en compte du critère local dans le dispositif EGAlim. Il a également rappelé la nécessité d'avoir une agriculture locale et durable au sein du département et de pouvoir apporter aux producteurs des solutions à travers la création de filières mais aussi de créer de nouvelles productions sur le territoire pour se diversifier.

La Ministre a visité également l'usine Yeo qui conditionne « La Brique rose », une initiative de producteurs laitiers du département accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

La visite d'Agnès Pannier-Runacher s'est poursuivie l'après-midi sur l'exploitation de

Laurent Forest à Montgiscard, céréalier qui s'est diversifié avec la culture d'asperges. Une table ronde était organisée entre les représentants des agriculteurs locaux, les syndicats, Arterris, les élus du territoire et les services de l'État pour faire le point sur la loi EGAlim.

La Ministre a rappelé que « la loi EGAlim a pu assurer du revenu aux agriculteurs et notamment aux laitiers. Malgré cela, cette loi n'est pas appliquée partout et il y a une nécessité de progresser, d'avoir plus de contrôles sur son application pour s'assurer que la négociation est loyale. »

Les services de l'État sont intervenus pour faire un point sur les contrôles EGAlim. 40 contrôles ont été effectués depuis le début de l'année en Occitanie auprès des GMS et de la restauration collective. Des contrôles qui vont continuer pour faire face aux fraudes, notamment sur la provenance des produits.

Jean-François Naudi, président d'Arterris, a abordé le sujet des filières longues dans EGAlim à travers l'exemple de la filière blé dur créée par la coopérative. Sous la marque « fermier Occitan », Arterris a mis en place sa filière blé dur et peut ainsi mobiliser les céréaliers locaux, transformer puis distribuer la production dans des enseignes de boulangeries locales.

Sébastien Taupiac, président du syndicat de l'ail violet de Cadours, est intervenu pour faire un point sur le retrait des molécules en France dans la culture de l'ail et en viticulture, alors que certaines d'entre elles continuent à être autorisées en Europe.

Au regard de l'utilisation des phytosanitaires, la Ministre a souligné le besoin de développer une agriculture de précision pour utiliser la bonne molécule au bon endroit et d'investir pour des produits alternatifs, en rappelant que la France a le plus gros budget en Europe sur la Recherche et Développement.

Enfin les représentants des syndicats agricoles et autres acteurs de la profession ont pu s'exprimer auprès de la Ministre pour exprimer les difficultés rencontrées par la filière bio, les retards des aides PAC et les frais bancaires générés par ces retards, etc..

La Chambre d'agriculture tient à remercier Laurent Forest pour son accueil ainsi que l'ensemble des syndicats, des associations et des partenaires pour leurs interventions.

## Ils ont rejoint le réseau Bienvenue à la Ferme

**Depuis le début de l'année, huit nouvelles fermes ont rejoint le réseau Bienvenue à la Ferme en Haute-Garonne pour améliorer leur visibilité en circuits courts et leur accueil à la Ferme.**

Bienvenue à la ferme est une marque des Chambres d'agriculture. Elle accompagne 10 000 agriculteurs en circuits courts et accueil à la ferme en France. Véritables repères pour les consommateurs, cette marque garantit l'origine fermière des produits grâce à sa démarche qualité. Les agriculteurs adhérents bénéficient alors de la promotion locale et nationale de leurs projets. Découvrez les nouveaux adhérents.

### De l'Étable à la Table / La Grange de Margot à Arlos



Jean-François Delvallez est éleveur bovins viande de Blonde d'Aquitaine dans les Pyrénées. Il propose depuis plusieurs années la vente directe de viande en caissettes. Il vient d'ouvrir un gîte au cœur du village d'Arlos labellisé Gîtes de France et propose la visite de son exploitation sur demande.

### Les Cabris du Larboust à Cazeaux de Larboust



Marie-Josée et Pierre-Jean Escole sont éleveurs de chèvres race Alpine au cœur des Pyrénées. Ils ont récemment créé un atelier de transformation et proposent des fromages fermiers et autres produits laitiers. Ils proposent également à la location, au cœur du village, un grand gîte labellisé Gîtes de France.

### Ferme Famille Solle à Nizan-Gesse

Mathieu Solle s'est installé agriculteur en 2004 en reprenant la ferme familiale. Il a diversifié l'exploitation en produisant des haricots Tarbais puis s'est lancé dans l'élevage de porc noir de Bigorre et de vaches Gasconnes. Aujourd'hui, Mathieu est naisseur et élève plus de 200 porcs et 40 vaches. Il propose de la vente à la ferme sur rendez-vous et des livraisons

sur commande : haricots tarbais Label Rouge, viandes vache Gasconne et Porc Noir de Bigorre AOC/AOP.



### La Bord'o Mailho à Montoulieu Saint Bernard



L'exploitation de Romain Mailho se situe sur les coteaux du Comminges où il est installé comme apiculteur et éleveur ovins. Il propose la vente directe de miel issue de sa production sur les marchés locaux et sur place, sur rendez-vous.

### Miellerie Sarniguet Frères à Molas

Exploitation apicole depuis 4 générations, la miellerie Sarniguet frères est menée par Thomas et Julien Sarniguet et Julien Fauré qui développent l'activité en proposant une grande variété de miels en vente directe et auprès de clients professionnels locaux. Ils vendent leurs miels sur les foires, salons, boutiques et épiceries du Sud-Ouest et ont un point de vente à la ferme. Ils proposent également des visites de la miellerie sur simple demande.



### Moulin Cante Caille à Auragne

Sur leur exploitation en Agriculture Biologique, Natalène et Jean Antonin produisent des céréales et autres graines. Ils valorisent une partie du blé en farines transformées sur place et proposent également à la vente des lentilles vertes, graines de tournesol, ainsi que des pâtes.

Ils vendent leurs produits à la ferme et dans plusieurs commerces de proximité.



### La Chevre'rit Plagnolaise à Plagnole

Marion Bénazet, jeune exploitante, élève un troupeau de chèvres laitières et transforme le lait en produits laitiers. Elle vend à la ferme et sur les marchés. Sa famille gère également un élevage bovin viande race Blondes d'Aquitaine et propose la vente directe de viande en caissette.



### Les Canards de la Montagne Noire à Vaudreuille

Nathalie, Patrick Lamothe et leur fils Thomas sont gavageurs de canards de Barbarie depuis 1987. Les canards sont gavés traditionnellement au maïs grain entier. Ils transforment leurs canards issus d'exploitations locales et proposent de nombreux plats cuisinés traditionnels : foie gras, magrets, gésiers, cous farcis, confits, etc. La production est commercialisée auprès de particuliers, mais aussi de boucheries, traiteurs et restaurants.



**Vous êtes agriculteurs et vous avez envie de rejoindre le réseau Bienvenue à la ferme ? Contactez Marianne Berges, conseillère Bienvenue à la ferme, circuits courts et agrotourisme  
Tél : 06 85 07 40 17  
Mail : marianne.berges@haute-garonne.chambre-agri.fr**

# Mieux manger grâce au dispositif "Lait et fruits à l'école"

Une opportunité pour faire connaître les produits locaux et durables

## EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME ?

"Lait et fruits à l'école" vise à promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves de la maternelle aux lycées et à enrichir leurs connaissances sur les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Ce programme consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes et/ou de lait et de certains produits laitiers aux élèves.

## VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ OU UN ÉTABLISSEMENT DE RESTAURATION COLLECTIVE :

Vous souhaitez vous engager dans une démarche en circuit court et de proximité ? Le programme « Lait et Fruits à l'école » peut vous aider à parvenir à vos objectifs. Financé par l'Union européenne, ce programme vise à éveiller le goût des enfants et des adolescents à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et gustative, en les initiant au plaisir de consommer des fruits, légumes et/ou produits laitiers. Il intègre la notion de « bien manger » au plaisir, à la curiosité et à la découverte.

Cette action permet ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi EGalim. Cette loi vise à l'introduction de 50 % de produits de qualité en restauration collective publique dont 20 % de bio au 1er janvier 2022. Ces types de produits sont directement concernés par ce programme et son financement.

Pour pouvoir participer au programme et bénéficier de l'aide, la première étape est d'être agréé par FranceAgriMer : [www.portailweb.franceagrimer.fr/portail/](http://www.portailweb.franceagrimer.fr/portail/). L'organisme gestionnaire doit ensuite justifier de la mise en place des distributions et communiquer sur le programme et sur le soutien de l'Union européenne via un affichage permanent dans les établissements mettant en œuvre le programme.

## VOUS ÊTES PRODUCTEUR :

Vous souhaitez approvisionner les établissements scolaires ? Le programme « Lait et Fruits à l'école » de l'Union européenne peut vous aider à parvenir à vos objectifs. Le programme consiste en l'octroi d'une aide financière pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires.

Vous devez vous faire référencer auprès de FranceAgriMer. Une fois cette opération relayée, vous apparaitrez dans la liste des fournisseurs et vous pourrez être contacté par les collectivités qui mettront en place l'opération.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

### Contact

Pour en savoir plus sur le dispositif «Lait et fruits à l'école» et se faire accompagner par la Chambre d'agriculture. Contactez Elsa Ducouso :  
Tél : 06 43 18 57 01  
Mail : [elsa.ducouso@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:elsa.ducouso@haute-garonne.chambagri.fr)

## C'EST À VOIR

Au Restaurant scolaire de Castelnaud d'Estrétefonds, on mange bien et local !



Engagé depuis décembre 2022 dans la démarche « Lait et fruits à l'école », la Mairie de Castelnaud d'Estrétefonds a modifié ses habitudes afin d'introduire plus de produits de qualité, bio et fait maison. Découvrez le témoignage de Sébastien Helou, responsable de la restauration scolaire et de Sandrine Sigal, Maire, qui reviennent sur les différentes actions mises en place pour nourrir au mieux les enfants de la commune :



# Le MOBILAB TOUR est passé en Haute-Garonne

Favoriser l'auto-construction d'objets connectés en agriculture

Du 13 au 17 Mai 2024, le Mobilab AgroTIC, un véhicule-atelier, s'est déplacé dans toute la région Occitanie pour son Mobilab Tour afin de présenter l'intérêt des outils numériques aux agriculteurs, en s'appuyant sur les Chambres d'agriculture et les OpenLabs\* du projet de recherche Occitanum.

Le Mobilab a été reçu pour sa première édition au Sud et au Nord de Toulouse (13 et 14 mai - Maraichage), à Montauban (15 mai - Arboriculture), Gaillac (16 mai - Viticulture) ; visite à venir à Auch (12 juin - Grandes Cultures).



**Au programme :** animations et auto-construction d'objets connectés comme les sondes capacitives en maraichage, et réalisation de vidéos-tutoriels qui seront librement accessibles.

Le lundi 13 mai, l'animation s'est déroulée chez un maraîcher de Belberaud appartenant au réseau DEPHY Ferme des Maraîchers toulousains. Celui-ci a fabriqué une sonde capacitive qu'il a pu installer dans son champ ; cette fabrication a été filmée en détail et servira de tutoriel librement disponible en ligne.

Le mardi 14 mai, c'est à l'espace test maraîcher de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans à Ondes que l'animation s'est déroulée, sur le thème de l'installation d'un réseau LoRa\*\*.

De la même façon, une vidéo a été tournée pour expliquer comment installer chez soi un réseau LoRa, pour suivre en temps réel les données de son capteur connecté (ici la sonde capacitive) et disposer à moindre coût d'un outil d'aide à la décision pour maîtriser l'irrigation de ses cultures.

Une vingtaine de maraîchers, porteurs de projets ou encore étudiants en BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) ont participé à ces deux journées. Ils ont pu ainsi s'inscrire pour la suite de l'aventure Occitanum : auto-construire des sondes capacitives, les installer sur leurs exploitations, les relier à internet et savoir utiliser la console mobilab, étape finale pour visualiser les données de leurs capteurs.

Ce premier déploiement de sondes capacitives auto construites sur le département de la Haute-Garonne permettra de confirmer la fiabilité de ce capteur « Low Tech » aux conditions réelles de terrain.

Les ateliers de fabrication seront organisés par la Chambre d'agriculture. Vous pouvez rejoindre ce projet à tout moment, contactez-nous !

\*OpenLabs : réseaux d'acteurs du territoire organisés par filière (maraichage, arboriculture, viticulture...) et lieux d'expérimentation, de démonstration, d'évaluation des technologies numériques dans le but de réaliser des projets innovants en partant des besoins des utilisateurs.

\*\* Réseau LoRaWAN : c'est un réseau comme le WiFi chez soi, il permet de récupérer les données d'objets connectés sur la zone couverte par ce réseau.

Pour en savoir plus, contactez : Anne Le Gallic, animatrice de l'OpenLab maraichage 31 : 06 32 38 87 12

La sonde présentée a été conçue par Paul Vandôme et Simon Moinard dans le cadre du projet Hubis. Elle est conçue pour mesurer l'humidité relative du sol. Elle permet de suivre la quantité d'eau présente dans le sol et peut donc permettre d'accompagner les agriculteurs dans leur gestion de l'eau.

Présentation du Mobilab en vidéo ici



## Formations

### > DEVENIR AUTONOME AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

Vous souhaitez devenir autonome sur les outils numériques ? Un conseiller numérique est à votre service pour vous accompagner gratuitement à l'usage du numérique au quotidien.

### Les +

- tous les thèmes liés au numérique sont proposés, avec la possibilité d'adapter le niveau en fonction des besoins,
- ateliers de formation en collectif ou en individuel selon les besoins et disponibilités,
- accompagnement individuel sur des demandes spécifiques (par exemple : une aide pour effectuer une démarche en ligne),
- gratuité du service et disponibilité du conseiller numérique.

Contact :  
Alexis Nicol: 06 73 68 36 41  
En ateliers permanents.

### Vous avez une question sur la formation ?

Contactez la Chambre d'agriculture :  
Tél : 05 62 79 90 96 ou  
Mail : [formation@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:formation@haute-garonne.chambagri.fr)

### BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :  
Tél : 05 61 10 42 60  
POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :  
Tél : 06 45 34 10 50  
PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :  
Tous les jours de 9h à 12h  
Tél : 05 61 40 43 00

## Répertoire Départ Installation (RDI)

En recherche de repreneur ou d'associé ? Porteur de projet à l'installation recherchant une exploitation à reprendre ou une association ? Le Répertoire Départ-Installation peut vous aider dans votre recherche et la mise en relation (inscription gratuite, accompagnement et visites organisées).

Si vous êtes intéressé par la démarche, contactez Aurélie Moreira, conseillère Installation-Transmission : 07 88 33 96 77 ou consultez le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

### > OFFRES D'EXPLOITATION

- Écuries de propriétaires, porte de Toulouse. Sud Toulouse, à vendre EARL écurie de propriétaires. Une 30aine de clients, possibilités de développement (valo. chevaux, accueil concours...). 17ha dont 5 en fourrages, parcellaire groupé, proche canal. Bâtiments, aménagement et matériel adaptés équin. Pas de logement. Réf : 31-24\_004

- Idéal projet de reprise en polyculture, diversification et accueil pédagogique. Lauragais, à vendre site protégé, 30ha dont 12 luzerne bio, 13 parc clôturé, 3 lac, volière. Diversité agroécologique/historique, bien intégré dans les réseaux pédagogiques/accueil : pépinière, vergers conservatoires, bâtiment en bois, pisciculture, maraîchage plein champ. Réf : 31-24-003

- Motivé pour l'association sur une exploitation expérimentée et viable ? Comminges, pour intégrer le GAEC. 60 Holstein, 140ha (32 céréales, le reste pour les animaux). Commercialisation via laiterie associative locale « La Brique Rose ». Exploitation viable et travail bien calibré pour 2 associés. Possibilité CEFI. Réf : 31-20-005

### > CANDIDATS EN RECHERCHE

- 23 ans, Bac Pro. Recherche exploitation à reprendre avec élevage bovin lait d'environ 60ha, sur les secteurs Comminges, Volvestre, Vallées. Réf : 31-24-008.

- 25 ans, BPREA et aide familial, projet d'élevage ovin viande avec atelier grandes cultures (autonomie et éventuellement vente). Recherche environ 35ha à acheter pour développer le projet en famille. Réf : 31-24-013.

## Retenues collinaires : un projet départemental est en train d'éclorre. La Chambre d'agriculture se mobilise

Suite au travail mené par la profession depuis des années et accéléré grâce aux mouvements de janvier, la création de retenues devrait être simplifiée. De plus, des rencontres ont eu lieu entre les membres du groupe «eau» de la Chambre d'agriculture, auxquels participent les syndicats et les associations représentatives des agriculteurs, et des acteurs institutionnels qui souhaitent accompagner ces projets.

Pour cela, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est à l'écoute de vos projets afin de rassembler les demandes et ainsi avoir une démarche adaptée : flashez le Qr Code ci-dessous pour compléter le formulaire.

Si vous envisagez de créer une retenue d'eau pour irriguer, abreuver les animaux, assurer le pâturage sur votre exploitation, la Chambre d'agriculture peut vous accompagner.

Vous pouvez contacter Lucas Vergé, conseiller agro-environnement et eau, qui peut vous aider à étudier la possibilité de réaliser cet ouvrage sur votre exploitation.



Contact : Lucas Vergé, conseiller agro-environnement / eau  
Tél : 06 74 77 01 58  
Mail : [lucas.verge@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:lucas.verge@haute-garonne.chambagri.fr)

Complétez le formulaire de projet de création de plan d'eau ICI



Pour aller plus loin : Suivez nos formations sur les retenues collinaires : Du projet au suivi de chantier.

## La retraite du fermier

À l'approche de la retraite, le fermier ne pense pas toujours à faire les démarches obligatoires dans les délais auprès de son propriétaire.

S'il le prévient souvent verbalement qu'il cesse son activité, cela ne suffit pas ! Il y a une procédure à respecter. Quant au propriétaire, il a aussi le droit de donner congé lorsque le fermier atteint l'âge de la retraite.

### Le fermier résilie son bail

Le preneur peut résilier son bail pour son départ à la retraite à la fin d'une des périodes annuelles de son bail suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge de la retraite. Ainsi, si le fermier est né avant le 1er septembre 1961, l'âge auquel il peut prendre sa retraite est fixé à 62 ans. En fonction de sa date de naissance, celui-ci pourra prendre sa retraite plus ou moins tôt. Le dernier calendrier des retraites a des conséquences pour les gens nés à partir du dernier trimestre 1961, en rajoutant 1 trimestre cotisé en plus par an jusqu'à ceux nés en 1968 et suivants, ou l'âge sera désormais de 64 ans minimum.

*Par exemple : si son bail prend fin un 31 octobre, il pourra le résilier pour le 31 octobre de l'année au cours de laquelle il aura atteint l'âge légal de la retraite. Il doit envoyer son congé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier 12 mois à l'avance (Article L.411-33 du Code rural et de la pêche maritime ou CRPM, dernier alinéa) pour en informer son propriétaire.*

*Deuxième exemple : si le fermier est né en août 1968, il peut prendre sa retraite à 64 ans sous réserve d'avoir accumulé assez de trimestres.*

Pour un bail dont la date d'anniversaire est le 31 octobre, il devra donc envoyer un congé à son bailleur un an à l'avance, soit avant le 31 octobre 2031 afin de pouvoir partir en retraite et mettre fin au bail en 2032, lorsqu'il aura atteint 64 ans.

À défaut de congé, son bail se poursuivra malgré la liquidation de sa retraite et avec toutes les obligations qui en découlent. Le propriétaire pourrait exiger le fermage.

En pratique, l'absence d'information écrite du bailleur par son preneur au moins 12 mois à l'avance peut entraîner une situation de conflit. Dans ce cas, la solution la plus simple sera de résilier le bail à l'amiable par convention écrite signée par l'ensemble des parties.

### Son droit de céder son bail

Le fermier pourra également toujours demander à céder son bail à son conjoint (marié ou pacsé) participant à l'exploitation ou à l'un de ses descendants majeurs (enfants ou petits-enfants). Pour cela, il devra en faire la demande au bailleur avant la fin du bail. Il devra obtenir une autorisation écrite du bailleur et, en cas de refus ou d'absence de réponse de son propriétaire, obtenir l'autorisation du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux avant la date de départ en retraite.

Dans ce dernier cas, le juge prendra sa décision en fonction des intérêts du bailleur, des compétences du repreneur et du comportement du preneur initial. Cependant, si le fermier doit en venir à faire sa demande de cession de bail au Tribunal, il faudra qu'il s'y prenne suffisamment tôt car les procédures judiciaires sont longues ! D'où l'intérêt de prévenir en recommandé un an à l'avance...

### Les droits du bailleur

Le propriétaire pourra, de son côté, en application de l'article L.411-64 du CRPM, soit refuser le renouvellement du bail au preneur ayant atteint l'âge légal de la retraite (en fonction de sa date de naissance), soit limiter le renouvellement à l'expiration de la période triennale au cours de laquelle le preneur atteindra l'âge légal de la retraite.

Ainsi, dans le 1<sup>er</sup> cas, si à la fin du bail, le preneur (né avant le 1er septembre 1961) a atteint 62 ans, le propriétaire devra lui donner congé 18 mois avant le renouvellement par acte d'huissier, en n'oubliant pas de mentionner l'article L.411-64 (avant dernier alinéa) du CRPM qui dispose que le preneur évincé en raison de son âge peut céder son bail à son conjoint (ou pacsé) participant à l'exploitation ou à un de ses descendants majeurs.

Par ailleurs, le fermier a la possibilité de demander au bailleur le report de la date d'effet du congé jusqu'à la fin de l'année culturale où il atteindra l'âge lui permettant d'obtenir sa retraite à taux plein.

Dans un second cas, si par exemple, à la fin du bail en septembre 2028, le fermier a 64 ans, l'âge de sa retraite étant fixé à 64 ans puisqu'il est né en 1968, le bailleur pourra limiter le renouvellement du bail à septembre 2030 (3 ans après le renouvellement du bail), en donnant congé au plus tard 18 mois avant la fin de la période triennale par acte d'huissier.

À l'inverse, la Cour de cassation a annulé un congé qui avait été donné par un bailleur à une société agricole au motif de l'âge de la retraite des personnes physiques associées à l'EARL. Ainsi, le juge a précisé que ce congé pour atteinte de l'âge de la retraite ne fonctionne pas si le titulaire du bail rural est une personne morale.

Cette information doit être prise en compte en cas de projet de bail rural à une société d'exploitation ...

Il en est de même en cas de copreneur à bail. En effet, le refus de renouvellement pour atteinte de l'âge de la retraite ne vaut que pour le preneur ayant atteint cet âge et non pour les autres copreneurs plus jeunes qui restent en place.

### Formation

*Vous souhaitez mieux connaître vos droits et obligations ? La Chambre d'agriculture propose une formation sur la gestion du foncier, incluant les baux ruraux et les autres formes d'accès aux terres. Contactez Loïc Leroux, juriste de la Chambre d'agriculture.*

Loïc Leroux, juriste : 05 61 10 42 56

[loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr)

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00



**Sébastien Vincini**  
Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Prendre le sujet de l'alimentation locale à bras-le-corps, c'est porter des objectifs clairs : en Haute-Garonne, nous voulons des repas 100% locaux, faits maison et, si possible, bio, dans les cantines de nos collèges. Au Conseil départemental, nous avons enclenché la démarche, à la dernière rentrée scolaire, dans 22 d'entre eux.

Aujourd'hui, il faut partir de ce que nous voulons dans l'assiette. C'est aux collectivités de jouer un rôle décisif dans le choix d'aliments locaux pour leurs marchés de restauration collective. Elles doivent aussi aider à organiser une offre locale de produits agricoles de qualité.

Pour favoriser le « bien manger », développer les circuits-courts est essentiel. Je me réjouis ainsi du succès de la 7<sup>e</sup> édition d'« Au pré de la ferme » Agrilocal31. Permettre ce genre de rencontres entre acheteurs de la restauration collective, dans nos collèges, dans les communes, et les producteurs du réseau Agrilocal31, c'est contribuer à structurer ces filières. Rapprocher ceux qui élaborent les menus de nos enfants des filières locales de production constitue le préalable. Car les circuits-courts, ce sont moins d'intermédiaires pour nos agriculteurs, des consommateurs qui savent ce qu'ils ont dans l'assiette, moins de transports et donc moins de pollution.

### Au Pré de la Ferme

Au mois d'avril s'est tenue la 7<sup>e</sup> édition « Au pré de la ferme » Agrilocal31 organisée par la Direction de l'Agro-écologie et la Direction de l'Éducation du CD31 et introduite par Bernard Bagnérès, Vice-président – Agriculture durable, Circuits courts, Agroalimentaire du Conseil départemental de Haute-Garonne. Il s'agit de rencontres entre acheteurs de la restauration collective (collèges, communes) et producteurs du réseau Agrilocal31 pour échanger ensemble, partager les savoir-faire, des expériences, des questionnements ; faire déguster leurs produits ; mais également pour consolider ou créer de nouveaux partenariats dans le but d'augmenter la part de produits locaux et de qualité dans les établissements scolaires du département.

Chaque année, depuis 2018 cette manifestation a eu lieu sur des exploitations agricoles ou au Conseil départemental. Avec le projet 100 % fait maison, local et bio dans les collèges, l'idée est d'investir les établissements scolaires. Nous avons donc organisé 3 rencontres pour couvrir le département dans les collèges d'Aurignac, de Gratentour et d'Escalquens (avec la présence également d'Émilienne Poumirol, élue départementale du canton) qui ont réuni au total environ 80 personnes dont 60 acheteurs et producteurs (30 collèges/communes et 30 producteurs locaux).

Ce fut donc une belle réussite !



© CD 31

### Quelques chiffres importants sur Agrilocal31 :

**CA 2023 > 278 000€ et 73 tonnes.**

**151 fournisseurs inscrits** dont 109 agriculteurs, 20 artisans et 14 entreprises locales du 31 mais aussi des départements limitrophes qui n'ont pas adhéré à l'association nationale Agrilocal comme l'Ariège, le Tarn et Garonne, et les Pyrénées Orientales.

**Côté acheteurs, se sont 137 inscrits** dont 88 collèges et 29 communes (écoles, centre de loisirs, cuisines centrales).

**En 2023, 110 fournisseurs** ont livré au moins une fois et 87 acheteurs ont commandé au moins une fois.

### Journée de la Transhumance

Le dimanche 5 Mai a eu lieu la 8<sup>e</sup> édition de La transhumance reliant les communes Villeneuve-les-Bouloc à Launaguet sur un tracé de 17 kms, traversant 7 communes, avec 2 arrêts pour permettre au public de voir le troupeau de près et rejoindre la marche à différentes étapes.

Les marcheurs ont répondu nombreux ainsi que les participants qui ont pu se restaurer sur le village Gourmand avec les filières de qualité présentes : Agneau des Pyrénées, Gasconne des Pyrénées, Noir de Bigorre et Vins de Frontron.

Outre le métier de berger qui est valorisé lors de cet événement, celui du traitement de la laine est également mis à l'honneur avec des démonstrations de filage et tissage de la laine.

Cette opération plus globale axée sur l'éco-pâturage et l'installation pérenne d'un berger est portée par le Département mais également par les communes de Bouloc, Launaguet et l'Union.

Une action transversale, sociale, écologique mais surtout humaine qui permet chaque année de fédérer de plus en plus d'acteurs autour de ce projet.

© Hélène Ressayres

## Les bulletins techniques communs de la Chambre d'agriculture et du Conseil Départemental

Dans le cadre de la convention signée entre la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental, de nombreuses actions conjointes sont menées pour mieux accompagner les agriculteurs. Parmi elles, trois bulletins techniques sont co-rédigés par les conseillers des deux structures pour informer les agriculteurs à travers un bulletin irrigation, un bulletin irrigation « spécial ail » et un bulletin arboriculture fruitière.

### Bulletin Irrigation

De juin à septembre, 18 bulletins et 3 bulletins hors-séries (et au besoin hors-saison) par an sont rédigés conjointement par Alexandre Eychenne (conseiller eau à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne) et Elian Routelous (conseiller au Conseil Départemental de la Haute-Garonne), afin d'accompagner les agriculteurs dans le pilotage de leur irrigation.

Le bulletin est réalisé à l'aide des données issues d'un réseau de parcelles de références équipées de sondes tensiométriques et réparties sur le territoire. Il contient un point sur l'humidité du sol mesurée par les sondes, le suivi des stades des cultures, la consommation en eau et les prévisions météorologiques, ce qui permet aux agriculteurs d'ajuster l'irrigation au plus près des besoins. Des points techniques sous forme d'article sont également proposés. Hors période estivale, des bulletins sont publiés ponctuellement : en octobre pour faire le bilan de la campagne d'irrigation, en hiver pour approfondir divers sujets techniques ainsi qu'en mai pour apporter du conseil sur l'irrigation des céréales à paille.

### Bulletin irrigation « spécial ail »

2 à 3 éditions par an sont destinées aux producteurs d'ail, rédigées conjointement par Stéphane Dargassies (conseiller Conseil Départemental de la Haute-Garonne) et Jérôme Soubie (conseiller d'entreprise, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne). L'irrigation joue un rôle stratégique sur la qualité du produit, en terme de couleur et de calibre. Ce conseil spécifique aux producteurs permet de positionner au mieux l'apport hydrique dans le temps et dans la gestion quantitative. Pour cela, des tensiomètres et des sondes capacitatives ont été installés, transmettant des informations quotidiennes et locales, assurant une réactivité dans le conseil.



### Un nouveau bulletin arboriculture voit le jour en 2024

Le petit dernier ! 40 éditions par an destinées aux arboriculteurs rédigé par Anne Penavayre (spécialiste arboriculture Conseil Départemental de la Haute-Garonne), Aymeric Desarnauts (spécialisé Productions Végétales et référent Certiphyto Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne) et Leslie Quadri (conseillère viticulture Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne).

Le bulletin arboriculture vous donne, chaque semaine, des informations techniques et des conseils dans l'objectif d'optimiser les traitements, la fertilisation et l'irrigation des principales productions arboricoles en Haute-Garonne.

Le contenu des bulletins se base sur les observations et les mesures effectuées sur le terrain par les conseillers, les BSV (Bulletin de Santé du Végétal), les données issues des experts et des référents de chaque production. Ils contiennent des informations techniques, réglementaires, ainsi que les actualités.

Pour recevoir ces bulletins, rapprochez-vous de votre conseiller de secteur, Chambre d'agriculture ou Conseil départemental.

### Contacts :

**Alexandre Eychenne, conseiller eau Chambre d'agriculture :**  
Tél : 06 31 15 29 19 - alexandre.eychenne@haute-garonne.chambagri.fr

**Stéphane Dargassies, conseiller agro environnement Conseil Départemental**  
Tél : 06 29 59 05 17 - stephane.dargassies@cd31.fr

**Elian Routelous, conseiller agro environnement Conseil Départemental :**  
Tél : 06 29 58 02 15 - elian.routelous@cd31.fr

**Anne Penavayre, conseillère arboriculture fruitière Conseil Départemental :**  
Tél : 06 29 58 02 17 - anne.penavayre@cd31.fr

# PORTRAIT

## PORTAIT : MATHIEU SOLLE, ÉLEVEUR ET CULTIVATEUR SUR LA VALLÉE DE LA BERNESSE EN COMMINGES

Installé à Nizan-Gesse dans le Comminges, Mathieu Solle s'est spécialisé dans la production de viande de vaches gasconnes des Pyrénées, de porcs noirs de Bigorre et de haricots tarbais.

### L'installation

Issu d'une famille d'éleveurs laitiers, Mathieu a développé naturellement une passion pour le lait depuis son plus jeune âge. En 2004, lorsque son père prend la retraite, il décide de reprendre l'exploitation en bovins lait. Suite à la crise du lait de 2006 puis celle de 2009, il décide de se diversifier et d'arrêter le lait. Dès lors, il se lance dans l'élevage bovins viande et rachète un troupeau de 20 blondes d'Aquitaine en broutards et monte jusqu'à 80 au fil des ans.

### Les cultures et l'élevage

Mathieu possède aujourd'hui un élevage composé de 45 vaches gasconnes, 2 blondes, 40 truies et il engraisse 300 porcs. Son objectif est d'être autosuffisant sur l'alimentation à 100 % sur une année normale (représente 50 quintaux/ha). Pour cela, il cultive 110 ha de céréales (blé, orge, triticale, fève et pois, maïs et tournesol), destiné à l'alimentation des vaches et des porcs. Il cultive des haricots tarbais depuis 2007 (2 ha) et il a aussi des prairies temporaires et permanentes.

### Une production placée sous les signes officiels de qualité

L'élevage de Mathieu a obtenu le label rouge pour les bovins, l'AOP et AOC porc noir de Bigorre pour ses cochons et le label IGP et le label rouge pour ses haricots tarbais. Pour cela, il doit respecter des cahiers des charges précis, notamment pour le porc noir de Bigorre qu'il élève en plein air à l'année, dans des prairies agrémentées de bois de chênes et châtaigniers.

### La commercialisation

Mathieu travaille à temps plein sur l'exploitation avec deux salariés à mi-temps et sa femme qui s'occupe de la vente directe. Les produits sont vendus exclusivement en vente directe et livré sur commande à Toulouse et à Pau,



Gasconnes des Pyrénées

sauf les broutards. Les porcs sont quant à eux, revendus à la coopérative porcs noirs de Bigorre.

Mathieu commercialise aussi une partie de ses produits via le réseau Agrilocal qui permet de mettre en relation les producteurs et la restauration collective. Enfin, il vient de rejoindre en 2024 le réseau Bienvenue à la Ferme, animé par la Chambre d'agriculture, pour gagner en visibilité auprès du grand public.



Haricots Tarbais



« J'apprécie la visite du technicien élevage de la Chambre d'agriculture pour avoir un œil externe sur mon exploitation. Quand on est trop occupé on n'arrive pas à prendre du recul. »

### Contacts :

Antoine Cascara, conseiller d'élevage bovins viande :  
06 81 17 46 33 - antoine.cazcarra@haute-garonne.chambagri.fr

Marianne Berges, chargée de mission circuits courts, BAF et agrotourisme :  
06 85 07 40 17 - marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr